

grande. Cependant, en ce qui a trait à des partis politiques comme le Ralliement créditiste et le Nouveau parti démocratique, qui ne peuvent parfois déléguer qu'un seul représentant par comité, il est assez difficile aux membres de ces partis de suivre les délibérations des comités et de la Chambre. On ne peut pas être à deux ou trois endroits en même temps. Ces situations nous causent des ennuis. On nous reproche parfois de ne pas assister aux séances des comités et c'est précisément parce qu'on ne peut pas être partout à la fois.

A mon avis, le leader du gouvernement à la Chambre devrait étudier la suggestion à l'effet d'ajourner de temps à autre les travaux de la Chambre pour permettre aux comités de donner leur plein rendement et d'être plus efficaces.

• (12.30 p.m.)

[Traduction]

M. Mark MacGuigan (Windsor-Walkerville): Monsieur l'Orateur, en ma qualité de président du comité spécial mixte de la constitution du Canada à la dernière session, qu'on me permette de faire une brève mise au point. Je reconnais le bien-fondé du point de vue exprimé par le député de Peace River (M. Baldwin) vendredi dernier et aujourd'hui et de celui des autres orateurs qui m'ont précédé. Je partage leur préoccupation quant à la réglementation globale des voyages des divers comités parlementaires. Ces considérations semblent tout aussi applicables aux comités permanents de la Chambre dont les voyages ne sont qu'un rôle et une préoccupation accessoires. D'autre part, j'estime que le comité mixte spécial de la constitution est un comité de caractère spécial non seulement au sens du mot, mais aussi parce que de par la nature et la substance de ses travaux, il doit voyager dans l'ensemble du pays pour entendre les vues des citoyens.

Ce n'est pas que je pense que le député de Peace River soit d'un autre avis, mais je tiens, pour bien faire ressortir la question, à me reporter au débat qui a eu lieu à la Chambre les 26 et 27 janvier de cette année, et qui a été suivi du vote portant création du comité. L'un des orateurs a dit alors:

... J'espère que ce comité se fera l'interprète des vues et des actes du peuple canadien. J'espère que le comité lui-même donnera partout aux Canadiens les moyens de faire connaître leurs vues, de les faire étudier, de leur donner une vaste diffusion, au lieu qu'elles soient consignées dans des dossiers et oubliées.

Peu après, il a dit:

Cela signifie que le comité doit entendre des groupes et des particuliers de toutes les parties du pays. Le comité en a évidemment le pouvoir. Les résultats d'audiences publiques et de consultations avec le peuple se révèlent parfois un peu pénibles et assez étonnants, mais n'empêche que ces audiences publiques et ces consultations sont indispensables à la compréhension réelle des problèmes.

C'étaient les paroles du chef de l'opposition (M. Stanfield) telles qu'elles sont consignées aux pages 2818 et 2819 du Hansard.

[M. Laprise.]

Très brièvement, je voudrais aussi citer les paroles du député de Peace River au cours du débat:

J'aimerais que le comité, composé de députés et de sénateurs, voyage ici et là au Canada.

Ces mots sont à la page 2839 du *Hansard*.

Je fais mention de ces déclarations non parce que je crois que cette affaire est controversée, mais pour indiquer qu'à l'époque la Chambre était d'accord, comme l'avaient précisé les porte-parole de tous les partis, pour que ce comité se déplace d'un bout à l'autre du pays.

Dans le rapport du comité présenté à la Chambre le 7 octobre, rapport, puis-je ajouter, adopté unanimement par le comité, on demandait que le comité soit rétabli aussitôt que possible au cours de la présente session, qu'il soit muni des mêmes pouvoirs qu'autrefois, y compris, donc, celui de se déplacer d'un endroit à l'autre.

Je dois dire que le comité a procédé plutôt à l'amiable pour décider où il devait se rendre dans le pays. Le comité a déjà tenu des audiences à Winnipeg, à Brandon, à Saint-Boniface, à Thompson et à Churchill, au Manitoba, et à Whitehorse, Dawson et Watson Lake au Yukon. Nous envisageons prochainement de visiter d'autres parties du pays. Comme l'a mentionné l'un des précédents orateurs, le comité avait accepté à l'unanimité à l'une de ses premières réunions de se déplacer une semaine par mois pendant la session parlementaire.

Si le comité est rétabli par la Chambre et que je sois de nouveau appelé à le présider, je serai heureux de faire part à la Chambre, par des rapports périodiques, des projets de déplacement du comité. Les députés auront ainsi l'occasion de commenter ces projets. Je n'aimerais pas, cependant, que le comité soit privé, à la forme ou au fond, du pouvoir de se transporter d'un lieu à un autre, pouvoir que la Chambre lui a déjà reconnu à l'unanimité.

Je termine en disant, avec, j'en suis sûr, l'accord des membres de tous les partis représentés à la Chambre et surtout des membres du comité, que la question est d'une grande importance pour la population du Canada et pour nous en notre qualité de députés. Elle a trop d'importance pour le pays pour être laissée à la seule décision des membres du Parlement, des hommes politiques et des avocats. La population doit être consultée, et, dans le passé, la Chambre avait autorisé le comité à la signaler à l'attention de tous les citoyens du pays. J'espère qu'une fois encore la Chambre accordera ce pouvoir au comité.

M. A. D. Hales (Wellington): Monsieur l'Orateur, je suis heureux de l'occasion qui m'est donnée de dire quelques mots sur la motion dont la Chambre est saisie. Je n'ai pas l'intention de faire perdre du temps à la Chambre en lui exposant mes idées sur la façon dont le nouveau régime des comités fonctionne. Qu'il me soit permis simplement de dire qu'à mon avis, il ne marchera jamais bien tant que les gouvernements n'attendent pas de recevoir les rapports des comités avant de prendre des décisions. En outre, le système des comités ne fonction-